



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2015

N° 2015-710

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 novembre 2015 Pôle de la mobilité Direction de la stratégie et des études de déplacements	Délibération N° 2015-710
--	---	---

**Etude de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de la Métropole - 2nde phase
sur l'ensemble du périmètre de la Métropole
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour atteindre les objectifs ambitieux du plan climat de Bordeaux Métropole, à savoir augmenter la part modale des transports en commun, qui était de 11% en 2009, à un niveau de 15% en 2020 et de 20% en 2050, la complémentarité des réseaux de transport collectif dans l'agglomération bordelaise est essentielle et s'inscrit dans le cadre global des réflexions du Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains, visant à la mise en place d'un réseau structurant mieux articulé et mieux maillé.

Si, en sus des modes actifs, le réseau de transport urbain est l'outil idéal des déplacements de courtes et de moyennes distances, pour lesquels il doit offrir un haut niveau de fréquence et de vitesse commerciale, il ne peut répondre que de manière imparfaite aux besoins de déplacements plus longs, notamment ceux qui ont pour origine et destination l'extérieur du territoire de Bordeaux Métropole, qui représentent 1 déplacement sur 4 sur notre agglomération.

Afin de compléter cette offre, notre établissement s'engage pour la création et le développement de pôles d'échanges accessibles aux modes actifs et permettant des interconnexions efficaces, notamment entre le réseau de transport urbain, le réseau de cars et le réseau ferroviaire.

Le réseau ferroviaire français, fort de 30 000 km de lignes, et notamment le réseau ferroviaire régional qui est, depuis désormais 10 ans, sous l'autorité des Régions, doit relever plusieurs enjeux, parmi lesquels le vieillissement des infrastructures, la complexité issue du haut niveau d'exigence technique et de sécurité imposé par l'outil ferroviaire, l'importance des budgets à mobiliser pour le fonctionnement, l'entretien et les nouveaux investissements sur le réseau, et l'adéquation de l'offre de services aux besoins des territoires.

Dans l'agglomération bordelaise, marquée par la constitution d'une étoile ferroviaire autour du nœud matérialisé par la gare de Bordeaux Saint-Jean, les enjeux particuliers sont les suivants :

- l'arrivée de la Ligne à grande vitesse sud europe atlantique (LGV SEA) qui va avoir des impacts importants sur la structuration des offres ferroviaires compte tenu de l'évolution des capacités et des sillons qu'elle engendre ;
- le développement de nouveaux services périurbains, notamment en évitant le passage obligé par la gare Saint-Jean, grâce à l'optimisation des infrastructures existantes (ligne ferroviaire de ceinture), mais aussi à l'utilisation des investissements en cours ou à venir, comme le triangle des échoppes à Pessac et l'intégration à plus long terme des incidences du projet Grands projets du sud-ouest (GPSO). Se pose notamment la question du renforcement des fréquences sur les gares existantes, par exemple en rive droite, sur la presqu'île d'Ambès ou à Pessac Alouette, de la mise en service de nouvelles haltes (Talence-Médoquine, Sainte-Germaine), de la création de services diamétraux ou plus généralement de nouvelles missions et origines - destinations (presqu'île d'Ambès - rive droite - bassin d'Arcachon, Médoc – nord de la Métropole - Bassin d'Arcachon et/ou vers la rive droite, sud de la Métropole vers voie ferrée de ceinture, pénétrantes urbaines via un tram-train...) et de la pertinence de troncs communs et de terminus partiels ;
- l'optimisation des intermodalités avec les services urbains de transport par l'aménagement de pôles d'échange que mène Bordeaux Métropole avec ses partenaires ;
- et bien sûr la capacité financière des différents partenaires à mener de tels projets dans un contexte financier de plus en plus contraint.

Pour avancer sur l'ensemble de ces sujets, et notamment définir plus précisément les besoins de développement de l'offre ferroviaire sur le périmètre de la Métropole (schéma de desserte, infrastructure, tarification, interconnexion des réseaux...) et également hiérarchiser nos actions sur les pôles d'échanges, il nous est nécessaire de mener une réflexion commune avec la Région Aquitaine.

Une démarche en deux temps a été présentée dans la délibération 2015/0509 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 septembre 2015 :

1 – premier temps : une analyse de la trame des points d'arrêts sur la voie ferrée de ceinture

Pour une bonne articulation avec l'étude conduite par SNCF (Société nationale des chemins de fer français) Réseau relative à l'exploitation de la ligne du Verdon, la première phase de l'étude sera lancée très prochainement sous maîtrise d'ouvrage de la Région Aquitaine. Elle a pour objectifs d'examiner la trame de points d'arrêts de la Voie ferrée de ceinture (VFC) de l'agglomération bordelaise, d'analyser la possibilité de la faire évoluer pour améliorer la desserte des territoires, notamment par l'ajout des arrêts potentiels du Bouscat ou de la Médoquine à Talence, et d'évaluer les conséquences de ces mesures, en particulier sur la fréquentation de la ligne.

La signature de la convention relative à cette étude a été autorisée par délibération 2015/0509 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 septembre 2015.

Les conclusions de cette première phase d'étude sont attendues au 1^{er} semestre 2016.

2 – second temps : une analyse globale sur l'ensemble de la Métropole

Dans un second temps, la réflexion sur les besoins de desserte ferroviaire sera étendue à l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole. Après avoir identifié le potentiel de voyageurs pour chacune des gares et haltes ferroviaires, l'étude proposera plusieurs scénarios de desserte en considérant

notamment la pertinence de nouvelles origines – destinations, de nouvelles offres comme la diamétralisation des services ou la création de troncs communs ou encore d'une offre de type tram-train. Elle définira également les aménagements ferroviaires à réaliser et les rôles respectifs des pôles d'échanges pour une interconnexion efficace des réseaux de transport et une desserte performante des territoires.

Cette analyse globale intégrera les éléments de la première phase de l'étude sur la voie ferrée de ceinture et s'appuiera sur une méthodologie classique (réalisation du diagnostic, estimation du potentiel des voyageurs, analyse des infrastructures et du volet économique).

Il sera constitué par la présente convention entre la Région Aquitaine et Bordeaux Métropole, un groupement de commandes ayant pour objet la passation, le suivi et l'exécution d'un marché relatif à cette étude. La Région Aquitaine sera le coordonateur du groupement.

L'étude sera financée à parité par la Région et Bordeaux Métropole.

Le coût estimé de l'étude est de 200 000 €. Le coût pour Bordeaux Métropole s'élève donc à 100 000 €.

Les premiers éléments concernant les scénarios de desserte sont attendus fin 2016.

Ces deux phases d'étude constitueront une aide à la décision pour définir la position de Bordeaux Métropole en termes d'évolution de l'offre de desserte ferroviaire au regard des potentiels de voyageurs, des investissements correspondants à réaliser sur les infrastructures et de hiérarchisation des pôles d'échange, pour un meilleur service à l'usager.

Les analyses menées comporteront deux horizons d'études distincts :

- un horizon « court terme » intégrant la réalisation de la Ligne à grande vitesse sud europe atlantique, la reconstitution du triangle des échoppes à Pessac, les scenarios de développement de l'offre Ter, notamment sur la ligne Bordeaux - Le Verdon, et la réalisation de la 3^{ème} phase du tramway de Bordeaux (2017/2020).
- Un horizon « moyen terme » intégrant le projet Grands projets du sud-ouest et le développement de l'offre de transport urbain dans le cadre du Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (2025/2030).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2011/0250 du Conseil de Communauté du 29 avril 2011 relative au Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains approuvant les orientations retenues en matière de stratégie des déplacements et autorisant le lancement des études de faisabilité sur 4 secteurs ;

VU la délibération 2013/0571 du Conseil de Communauté du 12 juillet 2013 sur les études stratégiques de l'étoile ferroviaire de Bordeaux pour répondre à la question du contournement ferroviaire de Bordeaux ;

VU la délibération 2013/0887 du Conseil de Communauté du 15 novembre 2013 sur la charte des mobilités de l'agglomération bordelaise ;

VU la délibération 2015/0509 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 septembre 2015 relative à la 1^{ère} phase de l'étude de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de la Métropole ;

VU la délibération 2015/2231.CP de la Commission permanente du Conseil régional en date du 2 novembre 2015, relative à la 2^{ème} phase de l'étude de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de la Métropole ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les enjeux d'intermodalité entre les réseaux (Ter, tramway, bus, cars...) sont à privilégier pour offrir des alternatives performantes à l'utilisation individuelle de la voiture et que la multimodalité constitue un facteur d'optimisation de l'offre au sein du périmètre des transports urbains ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes pour la 2^{ème} phase de l'étude de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de la Métropole ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le président à signer la convention de groupement de commandes pour la 2^{ème} phase de l'étude de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de la Métropole ;

Article 3 : d'imputer les dépenses résultant de cette opération sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transport de l'exercice 2016, chapitre 011, compte 617.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2016	Monsieur Michel LABARDIN